



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-13

OBJET

- VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
DATE DE CONVOCAION Le 12 mai 2025	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
	BIR Cécile - titulaire FETIVEAU Yannick - suppléant		X	
	COUE Julien		X	
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14 PRESENTS 9 REPRESENTES 3 VOTANTS M	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	JANSEN Louise – titulaire NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MARTINEAU David – titulaire BESSIERE Ugo - suppléant			X
	PARAGOT Agnès – titulaire BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire LEROY Isabelle - suppléante			X



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

DELIBERATION N°2025-13

OBJET

• VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu l'article 7 des Statuts de l'établissement

Vu le règlement intérieur présenté transmis en annexe

Vote

Il est proposé au conseil d'administration :

- De valider le règlement intérieur du Conseil d'Administration précisant les modalités de fonctionnement du conseil d'administration, les modalités d'élection des représentants du personnel et les modalités de fonctionnement du comité des territoires dont deux représentants élus siégeront au CA en qualité de personnalité qualifiée.



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DÉCIDENT

Article 1 :

- De valider le règlement intérieur du conseil d'administration.

À :

L'unanimité

.....vote « POUR »

.....vote « CONTRE »

.....« ABSTENTION »

Madame Dominique Poirout, Présidente de l'EPCC, et Madame Catherine Blondeau, directrice sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Régulièrement publié et transmis en préfecture
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250521-2025_13-DE